

Le point dans le Rhône contre linky

Repère

Le compteur Linky, c'est quoi ?

Le compteur Linky s'appuie sur la technologie Courant porteur en ligne (CPL) pour transmettre les données de consommation électrique sous forme de signal électrique jusqu'à Enedis. Une technologie, selon Enedis, équivalente à celle utilisée pour le fonctionnement d'appareils tels que le babyphone, les alarmes ou les volets électriques. Fin 2018, 781 000 compteurs avaient été posés dans le Rhône.

Rhône - société Compteurs Linky : la fronde s'organise

L'arrivée du compteur électrique intelligent suscite des craintes, au point que certains habitants refusent leur pose, montent des collectifs et lancent des actions en justice.

Ils sont contre, tout contre. Eux, ce sont ces habitants qui ne veulent pas du compteur électrique intelligent Linky, chez eux.

Certains refusent la visite de l'installateur, allant jusqu'à barricader le vieux compteur avec un cadenas et un système de plaques attachées par des rivets. Quand le poseur se fait trop pressant, il lui arrive de recevoir le boîtier sur la tête...

« Les Lyonnais ? Ils ont été pris de court ! »

D'autres habitants, qui ont accepté la pose, le regrettent désormais amèrement, au point de former des actions en justice pour que le boîtier vert soit retiré. C'est ainsi que le 21 janvier prochain, plus de 150 plaignants attaquent en référé Enedis devant le tribunal de grande instance de Lyon : « On va demander au tribunal d'enjoindre Enedis à suspendre la pose des compteurs et à déposer ceux qui le sont déjà » confie Maître Edouard Raffin qui fonde son action sur « le respect de la propriété privée » et du nécessaire « consentement éclairé » de l'utilisateur.

Dans le département, deux collectifs d'utilisateurs se mobilisent. L'un dans le sud-ouest lyonnais (Info Linky sud-ouest) et l'autre, du côté de Villefranche-sur-Saône (Saône Beaujolais compteurs libres). Et à Lyon ? La capitale des Gaules, était, on s'en souvient, la grande ville pilote pour la pose du compteur intelligent en 2010 et 2011, de sorte que la quasi-totalité des habitations est équipée. « Les Lyonnais ont été pris de court ! Il n'y avait pas beaucoup d'informations qui circulaient à l'époque » confie une habitante de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Arrêtés municipaux d'interdiction

Aux côtés de leurs administrés, quelques élus s'engagent en prenant des arrêtés d'interdiction de pose sans l'accord de l'utilisateur. Sans grande réussite jusque-là, les préfetures y mettant bon ordre [lire par ailleurs].

Alors, que reprochent les anti-Linky au petit boîtier vert ? Outre la crainte d'incendies, la transmission de données personnelles, le calcul de la facture, ou encore le « gâchis » selon eux, consistant à changer l'ensemble des compteurs électriques, en France, ils redoutent surtout les « ondes » et leurs effets sur la santé.

« Avec un compteur par appartement dans les parties communes, sans compter tous les compteurs connectés pour l'eau, le wifi et, la 5G qui va arriver, on navigue dans un bain d'ondes » dénonce Patrick Bure, un habitant de Sainte-Foy-lès-Lyon. Lui, a découvert au cœur du mois d'août 2017, la pose de dix compteurs Linky dans sa copropriété, alors même que ses occupants s'y étaient opposés.

Au-delà des arguments brandis par les anti-Linky, la fronde est aussi le signe d'une défiance de la confiance dans les autorités et un refus de la « ville intelligente » qui collecte des données de manière automatique.

Sain-Bel fait de la résistance et dépose une plainte pénale

Le maire de Sain-Bel persiste et signe. Pour « protéger » ses concitoyens, il a d'abord pris un premier arrêté interdisant à Enedis la pose des compteurs sur sa commune, sans accord écrit de l'utilisateur concerné. Aussitôt publié, le premier arrêté a été suspendu par le tribunal administratif de Lyon, à la demande du préfet du Rhône.

La mairie ne se démonte pas et prend, dans la foulée, un deuxième arrêté prévoyant, cette fois, un moratoire d'un an, pour la pose des compteurs. La Préfecture ne lâche pas non plus l'affaire, sollicitant, à nouveau, la suspension de l'arrêté par la justice administrative. À l'audience qui s'est tenue ce lundi matin, Serge Rivron, premier adjoint à Sain-Bel, a plaidé le risque d'incendie de compteurs qui sont parfois posés sur des panneaux en bois. Il a rappelé qu'en sa qualité d'élus, il lui appartenait de mettre en œuvre le règlement sanitaire départemental. « C'est un comble que le préfet s'y oppose alors que c'est un arrêté préfectoral ! » a dénoncé Serge Rivron. L'élus a également indiqué que deux compteurs Linky avaient été posés, contre l'avis de la mairie, dans deux bâtiments communaux. Il s'agit de la... mairie et de l'école. Une plainte au pénal a d'ailleurs été déposée par la commune contre Enedis pour « atteinte à la propriété ». L'absence du Préfet, « ni présent, ni représenté » a choqué plusieurs des habitants présents. « C'est un mépris total. On voit l'importance qu'il accorde aux élus et à ses concitoyens. On aurait pourtant bien aimé l'entendre sur le sujet » pointent deux habitantes.

La procédure, devant les juridictions administratives, est écrite, n'imposant pas la présence des parties lors des audiences.